

Biodiversité et gestion des ressources marines et côtières

Les zones marines et côtières des îles du Sud-Ouest de l’océan Indien sont riches en terme de biodiversité. Par les ressources qu’ils offrent, les écosystèmes marins sont à la base d’activités économiques cruciales pour les Etats et les populations locales. Cependant, les écosystèmes marins et côtiers subissent des pressions naturelles et anthropiques qui entraînent des dégradations importantes. Les effets du changement climatique contribuent à une aggravation de la situation qui porte préjudice non seulement à la biodiversité mais aussi aux populations et aux économies. Pour répondre aux défis posés, la COI conduit plusieurs projets en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources marines et côtières.

Programme Intra-ACP sur la biodiversité

Dans le cadre de la collaboration entre la COI et le secrétariat des ACP, la COI participera à la mise en oeuvre du programme Biodiversité pour les petits Etats insulaires et les pays côtiers. Ce programme, financé par l’Union européenne pour une durée de 7 ans, a comme objectif de contribuer aux objectifs du développement durable des petits Etats insulaires et pays côtiers du groupe ACP. Plus spécifiquement, il vise à soutenir la mise en oeuvre du « SAMOA pathway » en appuyant et améliorant la gestion et l’utilisation durable des ressources côtières et marines. Les résultats attendus sont :

- i. Les capacités des régions et des pays ACP à gérer efficacement la biodiversité côtière et marine et à bâtir leur résilience au changement climatique sont renforcées ;
- ii. Les efforts régionaux, nationaux et locaux pour protéger, gérer et utiliser de manière durable la biodiversité marine et terrestre sont soutenus ;
- iii. Les partenariats pour la durabilité environnementale sont développés et renforcés.

La COI bénéficiera d’une subvention directe d’un montant de 7 500 000 euros pour la mise en oeuvre du résultat 2 **de ce projet** pour la région de l’Afrique de l’Est. (Annexe 1- Document du Projet Intra ACP) Les activités du résultat 2, conformément à la convention de financement signée entre le Secrétariat des ACP et l’Union européenne, prévoit des projets pilotes et un certain nombre d’action sur : (i) la gestion locale des aires protégées marines et côtières tout en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritive, à l’accès à l’eau et à l’énergie pour les communautés locales ; (ii) l’appui au développement et à la gestion durables des pêches à petite échelle par les collectivités locales ; et, (iii) le soutien aux efforts continus pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse afin de réduire les sources de pollution terrestres qui affectent l’environnement côtier et marin.

Le montage du projet régional de la COI sera élaboré au cours du premier semestre 2020 pour une éventuelle approbation durant le deuxième semestre de 2020 qui donnerait lieu, ensuite, à la signature d’un contrat entre la COI et l’UE.

Programme Création de partenariats pour aider les pays en développement à réduire au minimum les incidences de l’encrassement biologique (GloFouling) - Financement Fonds pour l’environnement mondial (FEM)

Le projet GloFouling est mis en oeuvre par l’Organisation Maritime Internationale (IMO). Il a pour objectif principal de renforcer les capacités des pays en développement en matière de contrôle et de gestion de l’encrassement biologique des navires en vue de réduire le transfert d’espèces marines envahissantes. Ce projet, d’une durée de cinq ans, relève du portefeuille du FEM sur les eaux internationales pour un montant de 6.9millions de dollars américains. A noter qu’en 2018, trois pays de la COI (Comores, Madagascar et Maurice) ont donné leurs soutien à ce projet (Annexe 2)

Ce projet constitue une suite logique des réalisations du projet Biodiversité dans ce domaine et répond également aux recommandations de la Conférence ministérielle sur la Sécurité maritime cororganisée par

la COI et le gouvernement mauricien. Pour rappel, le projet Biodiversité financé par l'UE a réalisé une première étude sur l'état des lieux des espèces marines envahissantes conduisant à l'élaboration d'un plan d'action régional, des formations sur les méthodes d'inventaire et l'identification de trois sites pilotes (Port Mathurin, Lamu et Tamatave) pour des diagnostics en 2018. Tenant compte des actions de la COI dans le domaine et le partenariat établi en 2011 entre les deux institutions (COI-IMO), une collaboration pour la mise en œuvre des activités du projet Glofouling dans la région de l'océan indien est proposée. Cette coopération portera essentiellement sur le suivi et la mise en œuvre des activités régionales avec un appui technique de l'IMO en fonction des besoins. Les activités à mettre en œuvre seront financées par l'IMO sur présentation d'un budget par la COI. La COI aura la responsabilité de préparer les rapports techniques et financiers des activités menées par la COI en accord avec l'IMO (Annexe 3).

Agence régionale de la biodiversité

Suite à la décision 10 (g) du 33^{ème} Conseil des ministres de la COI, la République des Seychelles manifeste son intérêt pour devenir le porte-drapeau d'une initiative devant conduire à la création d'une Agence régionale de la biodiversité. Les Seychelles et La Réunion ont initié un dialogue sur la faisabilité de la mise en place d'une telle Agence afin que celle-ci puisse bénéficier d'un soutien du Conseil Régional de La Réunion. (voir échanges de correspondances Annexe 4)

Des travaux de préfiguration et des échanges avec les experts sur ce sujet, avec notamment l'assistance technique de l'Antenne de la Région Réunion aux Seychelles, sont prévus au premier semestre de 2020 pour définir les objectifs et une feuille de route pour la mise en place d'une Agence régionale de la biodiversité de l'océan indien.

Des réflexions plus approfondies avec la participation des experts régionaux seront nécessaires afin de définir les modalités de fonctionnement ainsi que les cadres administratifs et juridiques permettant l'opérationnalisation de cette Agence.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Prend note de la collaboration entre la COI et le secrétariat des ACP et remercie le Secrétariat des ACP et l'Union européenne pour le soutien dans la mise en œuvre du champ d'action sur la biodiversité du Plan de développement stratégique de la COI ;
- b) Demande au Secrétariat général de :
 - i. capitaliser sur les retombés et retour d'expérience Biodiversité financé par l'UE ainsi que sur les conclusions de l'atelier régional COI et du Mécanisme mondial sur la gestion des terres de la convention des Nations unies sur la désertification pour suivre l'instruction d'un projet biodiversité ;
 - ii. assurer une articulation entre le projet de résilience des écosystèmes côtiers sur financement de l'AFD et du FFEM et les projets régionaux de l'Union européenne dans le domaine ;
- c) Invite le Secrétariat général à :

- i. mettre en place un groupe de travail régional composé des représentants des Etats membres de la COI pour poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une l'Agence régionale de la biodiversité ;
 - ii. capitaliser sur les acquis des projets clôturés de la COI et sur les activités des projets en cours ou en instruction dans le domaine, en accord avec les partenaires financiers, pour appuyer le groupe de travail ;
 - iii. envisager l'organisation d'une Conférence ministérielle sur la biodiversité pour les Etats Insulaire et côtiers de l'océan Indien
- d) Autorise le Secrétaire général à signer le contrat avec l'Union européenne pour la mise en œuvre du projet Intra ACP Biodiversité .
- e) Autorise le Secrétaire général, dans le cadre du MoU existant entre la COI et l'Organisation maritime internationale de 2011, à signer une Convention de partenariat avec cette organisation pour la mise en œuvre du projet Glofouling au niveau régional.

Annexes :

Annexe 1 – Projet Intra-ACP SIDS – Biodiversité

Annexe 2 a – Projet GloFouling – Lettre Maurice

Annexe 2 b – Projet GloFouling – Lettre Madagascar

Annexe 2 c – Projet GloFouling – Lettre Comores

Annexe 3 – Projet de MoU COI-IMO, projet GloFouling

Annexe 4 a – Agence de la biodiversité – Lettre Seychelles

Annexe 4 b – Agence de la biodiversité – Lettre Conseil régional de La Réunion